

Sources d'information

1. L'étiquette de sécurité

Elle constitue, pour l'utilisateur d'un produit chimique, une première information essentielle et concise, indiquant les dangers et précautions à prendre. Elle doit être conforme au règlement CLP (« Classification, Labelling and Packaging ») et comporte, au minimum, les informations réglementaires suivantes :

- Nom du produit
- Identité du fournisseur
- Pictogrammes de danger

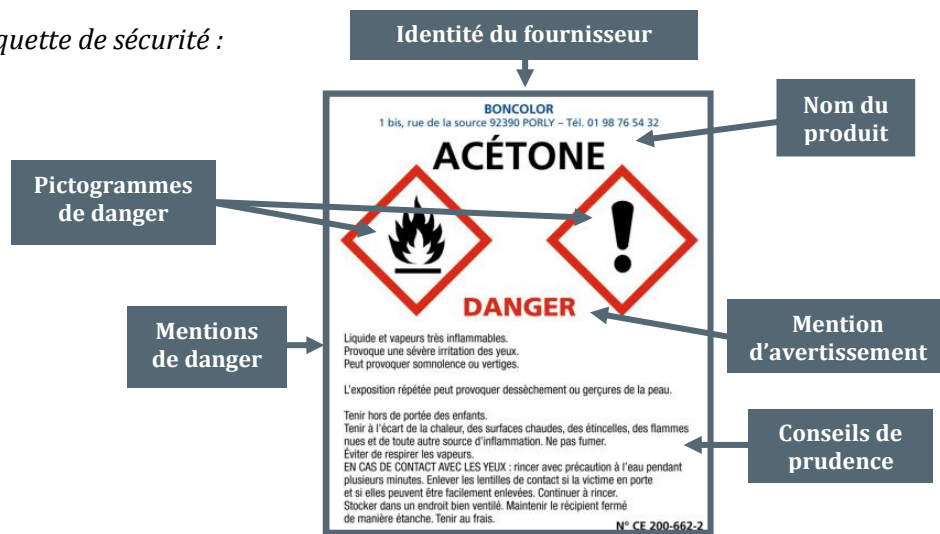
Exemples :



- Mention d'avertissement
- Mentions de danger
- Conseils de prudence

L'étiquette doit figurer sur le récipient d'origine mais également sur les autres emballages en cas de reconditionnement. Elle doit être bien visible et lisible, rédigée en français.

Exemple d'étiquette de sécurité :



Des étiquettes répondant au système d'étiquetage « préexistant » au règlement CLP (abrogé le 1^{er} juin 2015), peuvent encore être rencontrées sur les lieux de travail s'il s'agit de mélanges acquis avant le 1^{er} juin 2017 ou de substances acquises avant le 1^{er} décembre 2012.

Elles comportent alors les anciens symboles de danger, noirs dans un carré orange, par exemple :



Corrosif



Irritant



Nocif



Toxique ou
Très toxique



Facilement ou
Extrêmement inflammable

Attention, certains dangers ne sont pas symbolisés par un pictogramme, il est donc important de lire entièrement l'étiquette de sécurité.

2. La Fiche de Données de Sécurité

La Fiche de Données de Sécurité (FDS) est un document qui complète l'étiquetage réglementaire et la fiche technique pour un produit chimique donné.

Elle informe sur la nature du produit, les dangers pour la santé et l'environnement liés à son utilisation, à son stockage, et sur les précautions à prendre lors de son utilisation. Elle indique également les conduites à tenir en cas d'urgence (accident, incendie, déversement...).

FICHE DE DONNEES DE SECURITE Selon le Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)	
ACETONE	
01 - IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/ PREPARATION ET DE LA SOCIETE	
Nom du produit:	ACETONE
Nom du fournisseur:	
02 - IDENTIFICATION DES DANGERS	
Principaux dangers	Facilement inflammable. Irritant pour les yeux. Les positions rigides peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. L'inhalation de vapeurs peut provoquer vertiges et nausées.
03 - COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS	
Synonymes	Diméthyléthane, Propanone.
N° CAS : 67-64-1	N° CE : 200-662-2
Masse molaire : 58,08 g/mol	Formule brute : C ₃ H ₆ O
04 - PREMIERS SECOURS	
Inhalation	Faire respirer de l'air frais. En cas de malaise, consulter un médecin.
Contact avec la peau	Laver abondamment à l'eau. Enlever les vêtements souillés.
ACETONE Version 2 de 08/2018 Remplace version 1 de 16/2014	

Exemple de Fiche de Données de Sécurité (1ère page)

La FDS doit être fournie obligatoirement et gratuitement par tout fournisseur à l'utilisateur professionnel client, notamment pour toute substance ou tout mélange classé dangereux selon la réglementation CLP et tout mélange non classé dangereux contenant plus de 1% en masse de substances dangereuses.

Elle doit être envoyée lors de la première vente du produit puis être mise à jour dès la connaissance de nouvelles informations sur la substance et transmise aux utilisateurs en aval avec ces nouvelles informations. La transmission se fait dans la ou les langues officielles de l'État membre où le produit est commercialisé, sous format papier ou électronique.

Lorsque le fournisseur ne transmet pas spontanément cette fiche, il est alors nécessaire de la lui réclamer. En effet, les FDS sont d'une importance capitale puisqu'elles indiquent comment préserver la santé et la sécurité des utilisateurs.

Acheter dans le commerce un produit chimique sans sa FDS est comparable à acheter en pharmacie un médicament sans sa notice !

Une copie des Fiches de Données de Sécurité doit être transmise par l'employeur au médecin du travail. La connaissance des produits auxquels peuvent être exposés les salariés lui est en effet indispensable pour assurer une surveillance médicale adaptée.

Les FDS doivent contenir obligatoirement les **dates** de création et de dernière modification ainsi que les **16 rubriques** suivantes :

1. Identification de la substance/du mélange et de la société
2. Identification des dangers
3. Composition/informations sur les composants
4. Premiers secours
5. Mesures de lutte contre l'incendie
6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle
7. Manipulation et stockage
8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle
9. Propriétés physiques et chimiques
10. Stabilité et réactivité
11. Informations toxicologiques
12. Informations écologiques
13. Considérations relatives à l'élimination
14. Informations relatives au transport
15. Informations relatives à la réglementation
16. Autres informations

Une FDS dite « étendue » comporte, en annexe, un ou des scénarios d'exposition. Ils décrivent l'ensemble des conditions dans lesquelles une substance, telle quelle ou contenue dans un mélange, peut être utilisée sans risque tout au long de son cycle de vie, c'est-à-dire de sa fabrication à son élimination.